



LOCATIS
administrateur de biens

**LOCATION - GESTION LOCATIVE
CONSEIL JURIDIQUE**

LOCATIS S'OCUPE DE LA RECHERCHE ET DE LA SÉLECTION DE VOS LOCATAIRES

Que votre **patrimoine immobilier** soit composé de biens à usage d'habitation, industriel, commercial ou encore professionnel, nous apportons le plus grand soin à la recherche et à la sélection de vos locataires.

Notre formation **juridique** et notre expérience professionnelle dans les domaines du contentieux et du recouvrement de créances nous permettent d'étudier avec soin les dossiers de candidatures.

Nous **rédigeons un bail** sous seings privés, conforme à la législation en vigueur, dans le respect des droits de chacune des parties.

Les états des lieux d'entrée et de sortie sont intégralement rédigés par nos soins et détaillés afin d'éviter toute contestation ultérieure.

LOCATIS S'OCUPE DE LA GESTION DE VOS BIENS MIS EN LOCATION



Nous veillons au parfait **encaissement des loyers** et provisions pour charges à la date convenue et au calcul des indexations annuelles en fonction des indices en vigueur (INSEE,...).



Nous vous apportons **aide et conseils** pour rédiger votre déclaration de revenus fonciers.



Nous effectuons avec vous les **régularisations de charges** et, sur demande, nous veillons au suivi des éventuelles **réparations locatives**.



Nous vous **reversons par virement bancaire** chaque mois ou chaque trimestre, à votre convenance, les sommes encaissées pour votre compte, accompagné d'un relevé de gérance détaillé et clair.



Nous veillons à ce que votre locataire soit toujours à jour de son **assurance locative**.



En cas d'impayé, nous nous chargeons d'engager immédiatement la procédure amiable ou judiciaire la plus efficace.

LOCATIS VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES JURIDIQUES

Notre formation et notre pratique **juridique** au quotidien nous permettent de vous apporter les conseils que vous êtes en droit d'attendre d'un véritable **professionnel de l'immobilier**.

Nous vous apportons notre expertise dans vos démarches juridiques et auprès de l'administration. N'hésitez pas à nous consulter pour une **étude approfondie et gratuite** de vos besoins.



HONORAIRES de RÉDACTION : BAUX et ÉTATS des LIEUX

Baux d'habitation :

Conformément à la loi ALUR, les honoraires relatifs à la mise en location et aux états des lieux se décomposent ainsi pour les biens situés en Sarthe (zone non tendue)

PRESTATIONS	HONORAIRES
Recherche du locataire Constitution du dossier Rédaction du bail	} à partir de 6 € TTC/m ² à la charge du locataire à partir de 6 € TTC/m ² à la charge du bailleur
Etat des lieux	

Baux commerciaux et professionnels :

Nous consulter

HONORAIRES de GESTION LOCATIVE

FORFAIT loyer <800 €/mois : 6% HT (7,20% TTC) des sommes encaissées

FORFAIT loyer >800 €/mois : 7% HT (8,40% TTC) des sommes encaissées

Option intranet : 1 € HT (1,20 € TTC) par mois.

Représentation et assistance aux Assemblées Générales ou aux expertises :
150 € HT (180 € TTC) de l'heure.

Suivi de travaux : 7% HT (8,4% TTC) du montant des travaux avec un minimum de 45€ HT (54 € TTC).

Constitution du dossier ANAH : 150 € HT (180 € TTC).

LOCATIS, ADMINISTRATEUR DE BIENS



15-17 PLACE SAINT ETIENNE - BP 13
72140 SILLÉ-LE-GUILLAUME



02 43 20 19 18



gestionlocatis@gmail.com

